

## Appendix B: CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST [TO BE ISSUED BY UNHCR]

<b>L'Appel à Manifestation d'Intérêt No. HCR/MAR/2022/004</b>	
<b>Titre et identification du projet :</b>	<b>Emplacement du projet:</b>
<b>Insertion socioprofessionnelle des réfugiés du Maroc.</b>	L'ensemble du territoire marocain
<b>Bref historique du projet:</b>	
<p>Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) est présent au Maroc depuis 1965, d'abord à travers une représentation honoraire puis d'une représentation à part entière avec la signature, le 20 juillet 2007, d'un accord de siège entre l'UNHCR et le gouvernement du Royaume du Maroc. Cet accord de siège permet à l'UNHCR de s'acquitter pleinement de son mandat et d'accompagner le pays dans le respect de ses engagements internationaux.</p> <p>L'UNHCR avec l'appui de la société civile marocaine a mis en place depuis 2007 un programme d'autonomisation des réfugiés urbains au Maroc à travers l'entrepreneuriat, l'insertion à l'emploi et l'inscription dans des programmes de formations professionnelles qualifiantes.</p>	
<b>Objectif, résultat escompté et activités principales :</b>	
<p><b>Objectif général :</b> Ce programme a pour objectif principal l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés à travers l'entrepreneuriat, l'accès à l'emploi salarié et le renforcement des compétences par la formation professionnelle, vecteur d'intégration globale et de stabilité.</p> <p><b>Résultat escompté :</b> Ce programme vise à rendre les réfugiés autosuffisants et autonomes en appui à la SNIA (Stratégie Nationale sur l'Immigration et l'Asile). La promotion de l'emploi et la formation professionnelle, constituent des solutions préparant les réfugiés, notamment les plus jeunes, à développer leur employabilité en vue de multiplier leur chance d'insertion socioéconomique.</p> <p><b>Activités principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accueil, l'information et la sensibilisation en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'entrepreneuriat ;</li> <li>- Assurer une approche AGD lors de la mise en œuvre des activités et la sélection des bénéficiaires</li> <li>- Assurer la mise en œuvre des activités sur toutes les régions du Royaume où les réfugiés sont présents.</li> <li>- Plaidoyer pour une meilleure inclusion économique des réfugiés au Maroc ;</li> <li>- Partenariats avec le secteur privé pour l'insertion des réfugiés dans des emplois salariés ;</li> <li>- Inscription des réfugiés dans des services publics d'orientation à l'emploi comme l'ANAPEC ;</li> <li>- Assister les réfugiés qui ont déjà un savoir-faire ou qui ont pu bénéficier des formations professionnelles dans leurs démarches à trouver un emploi ;</li> <li>- Assurer une veille sur la situation de l'emploi des réfugiés au Maroc ;</li> <li>- Accompagnement des employeurs dans les démarches de recrutement des réfugiés.</li> <li>- Accueil et orientation des réfugiés pour développer leurs idées de projet ;</li> <li>- Assistance et accompagnement des réfugiés de manière individuelle dans le montage de leur projet (étude de marché, étude technique et étude financière) ;</li> <li>- Assurer la formation et le suivi régulier des porteurs de projets financés tout au long du cycle de vie du projet ;</li> <li>- Assurer la promotion de l'entrepreneuriat des réfugiés via la mise en valeur de leurs réalisations ;</li> <li>- Proposer une stratégie pour faciliter l'accès des réfugiés aux autres sources de financement ;</li> <li>- Faciliter l'inscription des réfugiés à des programmes de formations professionnelles afin de leur fournir une formation de six mois minimum pour améliorer leurs compétences ;</li> <li>- Assister les lauréats de la formation professionnelle dans leur insertion professionnelle ;</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer et partenariats pour assurer l'équivalence des diplômes pour les réfugiés afin de faciliter leur accès à des formations diplômantes.</li> <li>- Assurer une bonne coordination avec les entités publiques et privées œuvrant dans la formation professionnelle.</li> </ul>		
<b>Population prise en charge ciblée :</b>		
<p>Ce programme est destiné aux réfugiés au Maroc.          Au 31 Mai 2022, le HCR a enregistré 9701 réfugiés dont 54% sont originaires de Syrie, 12% du Yémen et 11% de la République Centrafricaine.</p> <p>Ce programme vise annuellement à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appuyer environ <b>80 réfugiés à monter leur activité génératrice de revenus</b> ;</li> <li>• insérer à peu près <b>50 réfugiés dans des emplois salariés</b>; et à</li> <li>• inscrire environ <b>200 réfugiés dans des programmes de formation professionnelle</b>.</li> </ul>		
<b>Période du projet :</b>		
<p>La sélection des partenariats pour cette appel d'offre est valable pour la durée de la stratégie pluriannuelle 2023-2025, cependant, les accords de partenariat seront établis sur une base annuelle à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023</p>		
Délai de soumission:	Date de la décision et des résultats à communiquer aux candidats:	
04/09/2022	19/10/2022	
<b>Critères de selection</b>		
	<b>Description des critères</b>	<b>Pondération des critères d'attribution (en %)</b>
	<p><b>Expertise et expérience du secteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des principes humanitaires et de l'approche de l'âge, du genre et de la diversité (AGD).</li> <li>- Approche de la participation des personnes concernées au cycle de programme.</li> <li>- Les compétences spécifiques requises, les spécialistes du secteur, le rendement, les connaissances, les ressources matérielles et humaines.</li> <li>- Capacités et expertise des équipes bénévoles et opérationnelles.</li> <li>- Compétence linguistique (arabe, français, anglais) et interculturelle.</li> <li>- Expérience confirmée dans l'intégration économique</li> <li>- Expérience dans la gestion des projets de développement en lien avec l'asile et la migration.</li> <li>- Expérience de coordination avec les entités publiques et privées</li> <li>- Mode de gestion et gouvernance interne.</li> </ul>	25 %
	<p><b>Gestion de projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à réaliser les objectifs du projet</li> <li>- Capacité de plaidoyer auprès des instances concernées</li> <li>- Capacité de rédaction de rapports</li> <li>- Compétence et expérience de l'équipe opérationnelle</li> <li>- Mécanismes de reddition de comptes</li> <li>- Capacité de gestion des risques</li> </ul>	20 %

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de gestion financière</li> <li>- Politique claire de séparation des tâches et des ressources humaines entre les différents axes y compris sur le terrain, tout en favorisant les synergies.</li> </ul>	
	<p><b>Expérience et présence locales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme en cours dans la zone d'intervention ;</li> <li>- Connaissances locales;</li> <li>- Participation à des forums de coordination inter-agences, participation des réfugiés et d'autres personnes concernées dans le cycle du programme;</li> <li>- Confiance des communautés locales;</li> <li>- Présence locale;</li> <li>- Politique des partenaires en matière de relations communautaires;</li> <li>- Mécanismes de feedback et de gestion des plaintes;</li> </ul>	20 %
	<p><b>Contribution des ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de levier des fonds et d'associer d'autres partenaires dans le financement des activités du projet.</li> <li>- Contribution effective du partenaire dans la mise en œuvre du projet.</li> <li>- Contribution attestée et documentée de ressources au projet en espèces ou en nature</li> </ul>	10 %
	<p><b>Considérations relatives à la sécurité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de fonctionner dans les conditions de sécurité du site ou du pays du projet,</li> <li>- Existence et la fonctionnalité des politiques, procédures et pratiques organisationnelles du partenaire en matière de gestion des risques pour la sécurité.</li> </ul>	5 %
	<p><b>Rentabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuve d'une méthodologie pour l'affectation des coûts partagés aux activités du projet.</li> <li>- Preuve de procédures ou de systèmes qui assurent que les ressources maximales sont affectées aux résultats du projet tout en veillant à ce que les ressources soient également affectées aux activités qui assurent une gestion appropriée des risques du projet.</li> </ul>	10 %
	<p><b>Expérience de travail avec le HCR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats mondiaux et/ou locaux,</li> <li>- Connaissance des politiques, pratiques et programmes du HCR,</li> <li>- Compréhension et la capacité de travailler dans les limites de financement du HCR et les risques inhérents associés.</li> </ul>	5 %
	<p><b>Durabilité environnementale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures visant à intégrer la durabilité environnementale dans les activités proposées.</li> </ul>	5 %

	<p>- Les considérations environnementales sont alignées sur les objectifs du Cadre stratégique pour l'action climatique du HCR.</p>	
<p>Autres renseignements</p> <p><b>Capacité d'approvisionnement :</b> La capacité d'entreprendre l'approvisionnement à l'échelle requise peut être requise conformément à la Note d'orientation no 4 (Révision 1) sur la mise en œuvre de la gestion des partenariats en matière d'approvisionnement par les partenaires en vertu d'une entente de partenariat.</p>		
<p><b>Capacité des partenaires d'atténuer, d'intervenir et de prévenir l'exploitation et les abus sexuels :</b> Tous les partenaires potentiels doivent soumettre (par l'entremise du Portail des partenaires des Nations Unies) leur autoévaluation en vertu de la LEFP, avant la présentation d'une note conceptuelle, à moins qu'elle ne soit déjà évaluée par une entité des Nations Unies.</p>		
<p><b>Guidance on the submission:</b></p> <p>L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toutes les organisations non gouvernementales nationales/internationales (OING et ONG), Croix-Rouge et Croissant-Rouge, société ou autres entités à but non lucratif. Cet appel à manifestation ne s'applique pas aux particuliers / à but lucrative, entreprises, gouvernements et / ou organisations des Nations Unies.</p> <p>Le HCR n'examinera que les notes conceptuelles soumises par des organisations non gouvernementales (ONG) à but non lucrative approuvé / enregistré par le gouvernement marocain dans les domaines couverts par le présent appel à manifestation, en français uniquement, et en utilisant strictement les modèles ci-joints (annexe C pour les notes conceptuelles et annexe C2 pour le budget).</p> <p>Les notes conceptuelles doivent être signées et soumises au format PDF via le portail des partenaires des Nations Unies (<a href="http://www.unpartnerportal.org">www.unpartnerportal.org</a>).</p> <p>Les notes conceptuelles doivent indiquer clairement dans quels secteurs et zones géographiques les interventions sont prévues.</p> <p>Pour soumettre la note conceptuelle et les documents qui l'accompagnent, votre organisation doit être enregistré sur le portail des partenaires. Vous devrez télécharger les documents statutaires et d'enregistrement et des lettres de recommandation lors du processus d'inscription. Si vous rencontrez des problèmes lors du processus d'inscription, veuillez contacter le HCR sur l'adresse <a href="mailto:epartner@unhcr.org">epartner@unhcr.org</a> en copiant <a href="mailto:tahoune@unhcr.org">tahoune@unhcr.org</a></p> <p>L'organisme demandeur doit soumettre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Annexe A :</b> Déclaration du partenaire - à remplir par les partenaires potentiels qui ne sont pas encore enregistrés auprès du HCR, ce qui signifie qu'ils n'ont jamais travaillé auparavant avec le HCR.</li> <li>• <b>Annexe C :</b> Note conceptuelle: La note conceptuelle ne doit pas être une proposition de projet entièrement développée. Elle doit être concise, et contient des informations claires.</li> <li>• <b>Annexe C-2 :</b> Formulaire pour la proposition budgétaire; Il n'y a pas de plafond, mais le budget doit être réaliste, réalisable et basé sur les objectifs. Il n'y a pas d'allocation spécifique pour aucun des secteurs et le HCR n'évaluera pas les notes conceptuelles sur la base des besoins à ce stade.</li> <li>• <b>Annexe D :</b> Formulaire d'auto-évaluation de la PEAS - à remplir et compléter dûment avec tous les justificatifs. L'auto-évaluation de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) est requise dans le cadre de l'inscription sur le portail. L'auto-évaluation doit être soumise via le portail des partenaires des Nations Unies, sauf si elle a déjà été évaluée par Une entité des Nations Unies.</li> <li>• <b>Annexe E :</b> Liste de contrôle d'auto-évaluation des partenaires pour la demande de statut d'approvisionnement de préqualification (PQP) - à remplir dûment en joignant tous les documents justificatifs.</li> </ul>		

- **Annexe F** - Liste de contrôle de la protection des données - à remplir dûment avec tous les pièces justificatives.

Veillez-vous assurer que les documents ci-dessus sont fusionnés en un seul document PDF signé / tamponné et une copie Word pour faciliter le processus d'examen.

Après l'enregistrement sur le portail des partenaires, vous pourrez accéder aux politiques et aux notes d'orientation du HCR pour les Partenaires, ainsi que les modèles de documents d'accords de partenariat. La soumission doit être mis en ligne dans les délais (4 septembre 2022). Les demandes par courriel/ e-mail ne seront pas prises en compte.

Les candidats peuvent envoyer leur demande de clarification uniquement par l'intermédiaire de l'UNPP (portail des partenaires des Nations Unies ([www.unpartnerportal.org](http://www.unpartnerportal.org))).

Les questions soumises et les réponses correspondantes du HCR seront publiées sur le portail. La date limite pour recevoir toute demande de clarification est le 29 Aout 2022.

Contacté tout membre du HCR Maroc spécifiquement dans le cadre du processus de sélection sera considéré comme une violation de la politique du HCR. Les notes conceptuelles des partenaires qui ont contacté les membres du HCR seront exclues du processus d'examen et de sélection. Seules les requêtes liées **au processus** d'appel à manifestation d'intérêt peuvent être soumises à l'unité de programme du HCR au Maroc à : [tahoune@unhcr.org](mailto:tahoune@unhcr.org) en copiant [drissi@unhcr.org](mailto:drissi@unhcr.org)

Une fois le processus de sélection terminé et les décisions communiquées à toutes les organisations candidates, le bureau du HCR au Maroc demandera aux partenaires sélectionnés de fournir des propositions de projet détaillées pour le cycle de mise en œuvre pour l'année 2023. Ces propositions détaillées doivent être discutées avec le bureau du HCR dans le pays pour convenir des différents aspects du partenariat.

Les partenaires sélectionnés deviendront membres des listes de partenaires du HCR. L'adhésion à cette liste sera valide pour la durée de la stratégie pluriannuelle 2023 - 2025 (3 ans). S'engager dans un accord de partenariat sera soumis aux besoins et à la disponibilité des ressources.

Issuing UNHCR Office

HCR Rabat

Contact Address

10, Avenue Mehdi Ben Barka - Souissi - Rabat - Morocco

Signature, Head of Office

\_\_\_\_\_

Full name and title, Head of Office

Francois Reybet-Degat, Representative

Name of UNHCR Office

HCR Rabat

Date

\_\_\_\_\_